



## REMUNERATION DU NOTAIRE - HONORAIRES LIBRES -

Concernant la rémunération de votre notaire, il convient de distinguer les **actes tarifés** (ventes, donations, contrats de mariage, successions...) pour lesquels le notaire perçoit des émoluments, des **actes non tarifés** qui font l'objet d'honoraires libres.

**Pour les actes tarifés**, vous pouvez connaître le tarif de l'acte que vous désirez conclure en consultant le tableau 5 de l'Annexe 4-7 du Code de commerce puis l'arrêté du 26 février 2016 qui renvoie à l'article du Code de commerce qu'il a créé dans son article 2 et qui donne le tarif applicable (proportionnel ou fixe) à cet acte.

**Pour les actes non tarifés**, les prestations donnent lieu à une rémunération librement convenue entre le notaire et le client. On parle d'honoraires (Article R.444-16 du code de commerce créé par l'article 2 du décret du 28 février 2016).

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, cela concerne notamment :

- ✓ les activités de négociation immobilière et de transaction,
- ✓ les consultations des clients relatives à des prestations qui sont détachables de la préparation, de la rédaction ou de l'exécution d'un acte.

La fixation de ces honoraires donne lieu à une **convention** signée entre le notaire et son client.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs pratiqués en notre étude.

### DROIT IMMOBILIER

✓ <b>Avis de valeur de tout bien immobilier</b> , sauf particularité pouvant entraîner un coût supplémentaire, sur devis préalable...	425,00 € HT / 510,00 € TTC
✓ <b>Compromis de vente</b> .....	166,67 € HT / 200,00 € TTC
✓ <b>Négociation immobilière</b> à la charge du vendeur, sur le montant du prix de vente :	
- de 1,00 € à 20.000,00 €, avec un minimum de 1.800,00 € HT .....	10 % HT*
- de 20.001,00 € à 60.000,00 € .....	4,58 % HT*
- de 60.001,00 € à 100.000,00 € .....	3,75 % HT*
- de 100.001,00 € à 140.000,00 € .....	2,92 € HT*
- de 140.001,00 € à 180.000,00 € .....	1,67 % HT*
- au-delà de 180.000,00 € .....	1,58 % HT*
* Les tranches sont cumulables.	
✓ <b>Gérance</b> à la charge du propriétaire :	
- <b>Loyers</b> , sur le montant du loyer encaissé, charges comprises .....	5% HT
- <b>Fermages</b> , sur le montant du fermage annuel :	
- établissement des décomptes avec encaissement .....	5 % HT
- établissement des décomptes sans encaissement, avec un minimum de 15,00 € HT.....	1,25 % HT
✓ <b>Location</b> (bail d'habitation et professionnel) :	
- <b>Honoraires de négociation</b> , à la charge du propriétaire, sur le montant du loyer mensuel hors charge, avec un minimum de 200,00 € HT .....	60 % HT
- <b>Etat des lieux</b> , à la charge du propriétaire et du locataire, à concurrence de moitié chacun.....	150,00 € HT / 180,00 € TTC

### DROIT DE LA FAMILLE

✓ <b>Testament olographe</b> hors coût d'inscription au fichier .....	100,00 € HT / 120,00 € TTC
✓ <b>Déclaration d'option successorale ou d'acceptation</b> .....	75,00 € HT / 90,00 € TTC
✓ <b>Convention de quasi-usufruit</b> sur le montant de la somme soumise au quasi-usufruit :	
- Inférieure ou égale à 40.000,00 € .....	350,00 € HT / 420,00 € TTC
- Supérieure à 40.000,00 € .....	500,00 € HT / 600,00 € TTC
✓ <b>Déblocage d'un contrat d'assurance-vie</b> sur le montant du capital débloqué, avec un minimum de 150,00 HT.....	1% HT
✓ <b>Gestion du dossier de succession</b> en cas de dessaisissement pour quelque cause que ce soit non imputable à l'étude.....	1.000,00 € HT / 1.200,00 € TTC
✓ <b>Démarches liées au licenciement d'un employé à domicile</b> .....	200,00 € HT / 240,00 € TTC
✓ <b>Assistance à la constitution d'un dossier de réversion de retraite ou demande de prestation de veuvage</b> , par dossier.....	83,33 € HT / 100,00 € TTC
✓ <b>Formalités de renonciation à succession</b> , par renonciation .....	75,00 € HT / 90,00 € TTC

## **DROIT DES SOCIETES**

- ✓ **Rédaction des statuts**, hors conseils liés à la constitution de la société et réalisation des formalités auprès du greffe... 600,00 € HT / 720,00 € TTC
- ✓ **Cession de parts**, sur le montant de l'actif immobilisé, avec un minimum de 1.500,00 € HT ..... 1,00 % HT

## **DROIT COMMERCIAL**

- ✓ **Bail commercial** avec minimum de 600,00 € HT ..... 1 terme de loyer HT
- ✓ **Cession de droit au bail** avec un minimum de 1.500,00 € HT ..... 1,5% HT du prix de cession
- ✓ **Cession de fonds de commerce** avec un minimum de 2.000,00 € HT ..... 2 % HT du prix de cession

## **DIVERS**

- ✓ **Procuration** sous signature privée ..... 15,00 € HT / 18,00 € TTC
- ✓ **Attestation** de dévolution ou de propriété ..... 20,00 € HT / 24,00 € TTC
- ✓ **Copie** sur papier libre en noir et blanc, par page ..... 0,38 € HT / 0,46 € TTC
- ✓ **Consultation juridique** non liée à un dossier en cours ou à la préparation d'un dossier, par ½ heure ..... 20,83 € HT / 25,00 € TTC
- ✓ **Recherches juridiques spécifiques**, à la demande du client et sur devis préalable, par heure de recherche ..... 83,33 € HT / 100,00 € TTC

***Pour toute autre prestation non visée ci-dessus, n'hésitez pas à demander à votre notaire.***